

DÉLIBÉRATION N°04
Séance du : 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué 10 décembre 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Nadia BOUTIMAH, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Annie MOIREAU, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUREAU, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Christian VERNET.

Absent(e)s excusé(e)s

Mesdames Ophélie DA SILVA, Dominique DORLÉANS, Catherine ROBERT,
Messieurs Patrick CORRE, Daniel DOIZE

Absent

Monsieur Patrick BERGET.

Pouvoir(s)

Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Nadia BOUTIMAH
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Sylvie LEFFRAY
Monsieur Daniel DOIZE a donné pouvoir à Monsieur Samuel LOISON
Monsieur Patrick CORRE a donné pouvoir à Monsieur GASNOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

Rapporteur Monsieur Christian VERNET, 1^{er} adjoint au Maire en charge des finances

Point 04 : Autorisation des dépenses d'Investissements

En application des dispositions de l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, Dans le cas de l'absence d'adoption du budget avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés à l'alinéa ci-dessus, sont inscrits au budget 2025 lors de son adoption. Le trésorier est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus, tableau annexé.

Considérant l'examen de la commission des finances qui s'est réunie le 08 décembre 2025.

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'émettre un avis favorable à la proposition d'autorisation dépenses d'investissement 2026, telle décrite ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°04

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	BOUTIMAH Nadia	POUR	JODEAU Dominique	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
VERNET Christian	POUR	LOISON Samuel	POUR	BOUDIER Betty	POUR	GASNOT Claude	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	MOIREAU Annie	POUR	DOIZE Daniel	POUR	CORRE Patrick	POUR
CHOUREAU Didier	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	ROBERT Catherine	POUR	BERGET Patrick	ABS
MAINGARD Liliane	POUR	DA SILVA Ophélie	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	DORLEANS Dominique	EXC
BREMOND Laurent	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR		

21 élus ont voté POUR. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Christian VERNET
Secrétaire de séance

M. Claude GASNOT
Secrétaire de Séance

Mme Carole HEULOT
Maire de Ruaudin

Annexe à la délibération du 16 décembre 2025 autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du
Budget 2026

Chapitre - Articles		Crédits inscrits en 2025	25%
20 - Immobilisations incorporelles		26 000.00 €	6 500.00 €
	2051 - Concessions et droits similaires	26 000.00 €	6 500.00 €
21 - Immobilisations corporelles		524 157.10 €	131 039.28 €
	Réserve foncière	0.00 €	0.00 €
	2111 - Terrains nus	151 667.94 €	37 916.99 €
	2113 - Terrains aménagés autres que voiries	36 960.00 €	9 240.00 €
	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 750.00 €	687.50 €
	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	50 970.63 €	12 742.66 €
	21312 - Construction bâtiment scolaires	8 740.00 €	2 185.00 €
	21314 - Construction bâtiments culturels et sportifs	12 900.00 €	3 225.00 €
	21351 - Installations générales et agencements	74 411.19 €	18 602.80 €
	2152 - Installations de voirie	25 000.00 €	6 250.00 €
	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de defense civile	1 964.13 €	491.03 €
	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillages technique	25 519.74 €	6 379.94 €
	21828 - Matériel de transport	32 100.00 €	8 025.00 €
	21831 - Matériel informatique scolaire	1 879.20 €	469.80 €
	21838 - Matériel de bureau et informatique	15 168.80 €	3 792.20 €
	21841 - Matériel de bureau et mobiliers scolaires	275.00 €	68.75 €
	21848 - Mobilier	7 000.00 €	1 750.00 €
	2185 - Téléphonie	1 569.10 €	392.28 €
	2188 - Autres immo	65 281.37 €	16 320.34 €
23 - Immobilisations en cours		7 833 199.17 €	1 958 299.79 €
	2313 - Constructions	7 833 199.17 €	1 958 299.79 €
13 - Subvention d'investissement		15 334.00 €	3 833.50 €
	1328 - Autres emprunts, autres prêteurs	15 334.00 €	3 833.50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		58 422.00 €	14 605.50 €
	1641 - Emprunts en euros	43 088.00 €	10 772.00 €
	16818 - autres emprunts - autres prêteurs	15 334.00 €	3 833.50 €
	Total	8 457 112.27 €	2 114 278.07 €

CG C.V. CH